

## Présentation

- La crèche accueille 40 enfants
- de façon régulière ou occasionnelle
- Accueil périscolaire (mercredis et vacances scolaires), d'urgence (15 jours maximum)
- de 6 semaines à 4 ans
- du lundi au vendredi (sauf jours fériés et journée pédagogique)
- de 7h30 à 18h30
- Fermetures : 3 semaines en Août, Pont de l'Ascension, 1 semaine durant les vacances de fin d'année et pour des réunions institutionnelles.

## L'équipe

Nous offrons un environnement agréable où vos enfants sont accueillis par une équipe qualifiée et attentive :

- 1 directrice, sage-femme
- 1 Educateur de jeunes enfants
- 8 Auxiliaires de puériculture (AP)
- 8 Agents expérimentés    1 Agent de restauration
- 1 Médecin vacataire        1 Psychologue vacataire

## Organisation de la structure

Au rez-de-chaussée :

- Une section petits « Malice » (de 6 sem à 1 an)
- Une section moyens « Caprice » (de 1 an à 2 ans)
- A l'étage :
- Une section grands « Complice » (de 2 à 3 ans)

Les passages de groupe sont en fonction du développement des enfants et de leur nombre dans la structure.

Dans chaque groupe : 2 AP + 1 agent référents

## Notre projet éducatif

- Répondre au mieux aux besoins des enfants dans chacun des différents moments tels que les repas, le sommeil, l'hygiène, le jeu... en toute bienveillance
- Conduire l'enfant vers l'autonomie en lui apportant une sécurité affective nécessaire à la construction de sa personnalité

- Permettre l'épanouissement de l'enfant au travers des différentes activités d'éveil proposées en collectivité
- Accompagner les enfants dans leur quête identitaire (rythme, limites, repères, ...)
- Favoriser les relations parents-équipe : écoute et accompagnement à la parentalité

## Inscription de votre enfant

- Le formulaire de pré-inscription est disponible auprès de la direction et téléchargeable sur [www.mairie-saint-memmie.fr](http://www.mairie-saint-memmie.fr)
- Le règlement de fonctionnement, le projet pédagogique et les menus y sont également consultables
- L'accueil d'urgence, occasionnel et périscolaire sont gérés par la direction en fonction des places disponibles
- L'accueil régulier relève de la commission d'attribution des places.

## Dispositions médicales

- Toute allergie alimentaire ou médicamenteuse doit être signalée à la direction et nécessite un PAI (Protocole d'allergie individualisé)
- Toute fièvre et/ou prise de médicament, avant l'arrivée à la crèche, doit être signalé afin d'éviter un surdosage
- Les médicaments seront distribués uniquement le midi et l'après-midi, sur présentation d'une ordonnance valide
- Le traitement de la fièvre (administration du Doliprane) est protocolaire, les parents sont avertis par téléphone
- L'état de santé de l'enfant doit être compatible avec la collectivité. Les vaccinations obligatoires doivent être à jour.
- Dans le cadre du suivi des enfants, une visite médicale pourra être programmée sur leur temps d'accueil.

## Participation financière

- Elle est calculée sur le barème de la CNAF, en fonction de vos revenus déclarés pour l'année N-2, avant abattement et en fonction de votre nombre d'enfants.
- En cas de changement familial, vous êtes priés de prévenir la direction en fournissant, par exemple, un extrait de naissance pour la prise en compte d'un nouvel enfant.

- Elle est pratiquée selon le principe du nombre d'heures réservées pour l'accueil occasionnel, du forfait mensuel pour l'accueil régulier et toujours par demi-heure
- Un supplément de 20% par heure de garde est appliqué aux foyers extérieurs à la commune
- Vos factures sont envoyées par mail, vous avez 10 jours minimum pour régler à la crèche, par CB > 10€, espèces, chèques, CESU (pas d'avance possible).

## Règles de vie

- Le lait maternel peut être donné à la crèche lors de l'accueil selon un protocole défini
- Les enfants doivent arriver les ongles courts, avec les habits et la couche propres. Si l'enfant doit être changé au moment de son départ, c'est à l'équipe de s'assurer de son confort
- Les produits de toilette, les couches, les repas sont fournis par la structure et inclus dans le tarif horaire
- Aucune nourriture extérieure à la structure n'est acceptée, excepté les gâteaux d'anniversaire, issus du commerce, avec liste des ingrédients et date de péremption
- Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux (y compris les boucles d'oreilles médicales), pinces à cheveux, attache-tétines sont interdits
- Tout stationnement gênant est à éviter devant l'entrée de la crèche.

## Accueil de votre enfant

- Une période d'adaptation est indispensable
- Vos enfants peuvent être accueillis en journée, demi-journée, de 2 à 11h, selon les horaires suivants :

Accueil de l'enfant	Horaires à respecter	
	Arrivée ds le groupe	Départ du groupe
Accueil en journée	avant 9h30 entre 11h et 11h15	à partir de 16h15
Accueil matin		entre 11h et 11h15 entre 12h15 et 12h30 entre 14h30 et 14h45
Accueil après-midi	entre 12h15 et 12h30 entre 14h30 et 14h45	entre 14h30 et 14h45 à partir de 16h15

**En dehors de ces périodes,  
aucun mouvement ne peut avoir lieu.**

- Le temps d'accueil est primordial et nécessaire à l'équipe pour recueillir vos transmissions, informations indispensables pour une meilleure prise en charge de votre enfant. **Merci de veiller au respect de la zone de confidentialité au sol.**

- La présence de votre enfant est attestée quotidiennement par un système de pointage (En cas de retard ou avance : 5 minutes de tolérance sur la journée / oubli de pointage : 1 ½ heure supplémentaire facturée par oubli)

**Merci de respecter les horaires de la structure, ceux de vos contrats et réservations pour la bonne organisation de l'accueil et du départ de vos enfants.**

**La structure fermant à 18h30, merci de vous présenter au maximum à 18h20.**

- Il vous appartient pour la sécurité de vos enfants de ne pas faire entrer de personne inconnue sans accord de la direction.

## Absences et retards de votre enfant

- Toute absence ou retard doit être signalé à la direction au maximum avant 9h30 le jour même

- Tout congé ne peut être inférieur à une journée de contrat  
- Tout congé doit être transmis par écrit à la direction :  
Pour les congés de Juillet et Août avant le 31 Mars de l'année en cours, pour les absences d'une durée de ≥ à 2 jours : au plus tard un mois à l'avance, pour une journée : au plus tard 2 semaines à l'avance.

**A défaut, la (les) journée(s) n'est (sont) pas comptabilisée(s) au titre des jours de congés qui doivent être indiquées sur le contrat et est (sont) facturée(s).**

- En cas de maladie, 3 jours de carences calendaires sont appliqués sauf en cas d'éviction où aucune des journées d'absence ne seront facturées. En cas d'hospitalisation, sur justificatif, les jours d'absence ne seront pas facturés.

## Ses affaires personnelles

- Des chaussons (pieds nus favorisés dans la structure)
- Des chaussures adaptées ne craignant pas les jeux extérieurs
- Des vêtements de rechange (2 tenues complètes, renouvelées, adaptées à la saison et à la bonne taille)
- Un thermomètre
- Une brosse à cheveux
- Un chapeau, une crème solaire et une paire de bottes
- Une boîte de sérum physiologique
- Un flacon de Doliprane non ouvert (accueil régulier)
- Le carnet de santé de votre enfant présent dans son casier

**Noter le nom et le prénom de votre enfant sur toutes ses affaires**

*2 secondes de marquage par vêtement peuvent faire gagner un temps précieux aux professionnelles qu'elles consacreront alors au bien-être de vos enfants et les vêtements ne seront alors ni perdus, ni échangés.  
(Un casier à vêtement/objets trouvés se trouve dans le hall d'entrée)*

## Temps forts

- Réunion des parents (Septembre)
- Semaine du goût (Octobre)
- Spectacle de Noël
- Semaine Nationale de la petite enfance + Carnaval (Mars)
- « Passerelle » avec l'école maternelle « Le Petit Prince » (Avril-Mai)
- Sortie et fête de fin d'année pour les enfants futurs scolarisés (Juin)

Les différentes informations de la vie de la structure sont inscrites sur l'écran de pointage et envoyées par mail.

## Pour conclure,

Nous veillons à ce qu'un climat de confiance et de respect mutuel s'instaure entre l'équipe et vous afin que vos enfants puissent s'épanouir au sein de notre structure.



VILLE DE SAINT-MEMMIE

CRECHE COLLECTIVE  
MULTI-ACCUEIL  
« GRAINE DE MALICE »

24, rue de Poix  
51 470 St Memmie  
☎ 03 26 21 29 36

💻 [grainedemalice2@wanadoo.fr](mailto:grainedemalice2@wanadoo.fr)  
[www.mairie-saint-memmie.fr](http://www.mairie-saint-memmie.fr)

LIVRET D'ACCUEIL  
A l'usage des familles  
(Août 2018)

Bienvenue à la crèche  
« Graine de Malice »

